Programme RPE

mars-avril 2024

Vive le printemps !

Vitteaux

à partir de 9h30

MARS

Jeudi 7 : jeux de construction

Vendredi 8 : comptines et massage

Vendredi 15 : atelier 1ères lectures (3 inscriptions)

Jeudi 28 : déco printemps

Vendredi 29 : préparons Pâques

AVRIL

Jeudi 4 : Pâques

Vendredi 5 : activité printemps

Vendredi 12 : motricité (école)

Jeudi 18 : activité printemps

Vendredi 19: Snoezelen

Précy

à partir de 9h

MARS

Mardi 5 : jeux de construction

Mardi 12 : comptines et massages

Jeudi 14 : motricité (dojo)

Mardi 19 : déco printemps

Mardi 26 : préparons Pâques

AVRIL

Mardi 2 : Pâques

Mardi 9 : Snoezelen

Jeudi 11 : atelier 1ères lectures (médiathèque)

Mardi 16 : expression corporelle (dojo)

Mardi 30 : activité printemps

Lundi 11 : animation commune Précy : Cie en attendant

Samedi 13 : bébé bouquine biblio Précy

Infos pratiques 2024

Ce qui change au 1er janvier 2024

À compter du 1er janvier, le salaire horaire minimum applicable évolue. Il est revalorisé de 1,13%.

👉 Cette revalorisation reste inférieure ou égale au salaire minimum net conventionnel applicable aux assistants maternels agréés et aux gardes d'enfants à domicile (revalorisé au 1er septembre 2023). Pour rappel, la solution la plus avantageuse doit être retenue. Seul le montant de l'indemnité d'entretien évolue et passe à 3,74 € par enfant pour une journée de 9h d'accueil.

👉 Le taux vieillesse déplafonné évolue et passe à 2.02% pour l'emploi d'un assistant maternel ou d'une garde d'enfants à domicile.

👉 Le taux "Accident du travail" évolue et passe à 0.79% pour l'emploi d'un assistant maternel et 2.10% pour l'emploi d'une garde d'enfants à domicile.

Relais petite enfance de Précy-sous-Thil et Vitteaux

06 81 83 87 01 - rpe-precyvitteaux@ccterres-auxois.fr -

23 rue de l'hôtel de ville à Précy-sous-Thil / 33 rue haute de l'église à Vitteaux